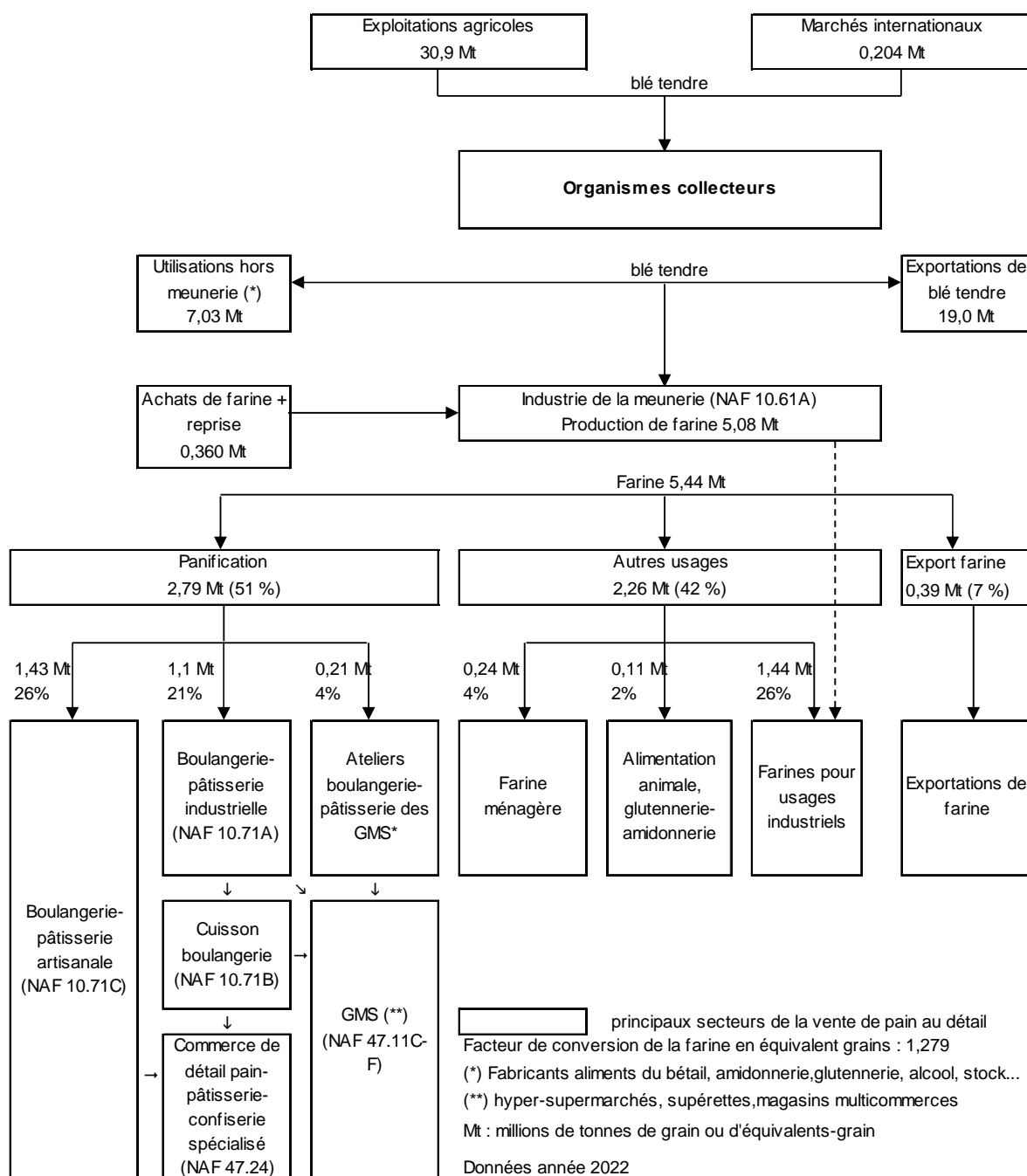


Section 7 – Pain

1. CIRCUITS DE COMMERCIALISATION EN FILIÈRE PAIN

Schéma 17

Cartographie des flux de blé tendre issus de la collecte française et des échanges de grains dans la filière pain (en équivalent grains)



Source : Bilans de marché blé tendre de FranceAgriMer

Cultivée sur 4,7 Mha en moyenne au cours des cinq dernières campagnes (source : Ministère de l'Agriculture), le blé tendre est la principale céréale produite en France : le volume de production s'établit en moyenne sur les cinq dernières campagnes à 34,2 Mt (récolte 2018 à récolte 2022). La campagne commerciale du blé tendre s'étend du 1^{er} juillet de l'année N (début de la moisson) au 30 juin de l'année N+1. L'analyse en année civile nécessite donc d'agrégier des données issues de deux campagnes commerciales aux profils différents.

Chaque année, la moitié des disponibilités en blé tendre français est exportée, tant vers les pays de l'Union européenne (7,5 Mt en 2022) que vers les pays tiers (11,5 Mt en 2022).

L'autre moitié des disponibilités françaises est transformée sur le territoire national. Située au cœur de la filière blé tendre, la meunerie française assure la transformation initiale de la matière première. En 2022, ce secteur représentait 387 unités de production pour 342 entreprises (source : ANMF). La réglementation de la meunerie oblige les exploitants de moulins, de minoteries ou de dépôts et les négociants en farine à transmettre mensuellement à FranceAgriMer un état des mises en œuvre de grains et des utilisations de céréales et de farine, issues de l'agriculture conventionnelle ou biologique. Ces informations, exploitées par FranceAgriMer, sont indispensables pour suivre l'ensemble de l'activité de la meunerie française. L'essentiel de la farine utilisée est destiné à l'alimentation humaine, notamment pour la fabrication de pain. Ainsi, le secteur de la panification concentre la moitié des utilisations des volumes de farine produits. Ces derniers sont utilisés pour plus de la moitié par la boulangerie-pâtisserie artisanale qui a utilisé 1,12 Mt de farine, suivie par la boulangerie-pâtisserie industrielle qui a transformé 0,89 Mt de farine et les ateliers de boulangerie-pâtisserie des GMS qui ont utilisé 0,17 Mt de farine.

Depuis quelques années, le nombre d'entreprises artisanales est stable, voire progresse légèrement avec presque 33 000 entreprises¹ de boulangerie-pâtisserie, réalisant 51 % de la panification (en volume). La boulangerie industrielle réalise environ 41 % des volumes avec 414 entreprises sur le territoire, tandis que les ateliers de boulangerie en GMS en réalisent 8 %. Au total, le chiffre d'affaires de la boulangerie-pâtisserie artisanale représente 11 milliards d'euros selon l'Insee. Consommé par près de 98 % des Français, le pain est un des piliers de notre modèle alimentaire. Le plus souvent, il est fabriqué à partir d'un mélange de farine de blé, d'eau et de sel. Ce mélange est ensuite fermenté à l'aide de levure de panification ou de levain. Il existe de grandes variétés de pains.

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6799550?sommaire=6799850>

2. DONNÉES ET MÉTHODES SPÉCIFIQUES DE LA DÉCOMPOSITION DES PRIX AU DÉTAIL DANS LA FILIÈRE PAIN

La référence retenue comme **prix du blé tendre meunier à la première mise en marché** est, faute de mieux, la cotation « *départ Eure et Eure-et-Loir* » (source : SSP, d'après presse spécialisée « *La Dépêche – Le Petit Meunier* »). Cette référence présente pour notre objet certains inconvénients :

- il s'agit d'un prix « *local* », alors que les données de prix sur les autres maillons de la chaîne sont des moyennes nationales ;
- le produit coté n'est pas intégralement destiné à la meunerie française ;
- les caractéristiques du produit coté ne sont pas précisément celles du « *BPMF* » (blé pour la meunerie française).

Les données de prix céréaliers disponibles sont mal adaptées à l'objet de l'Observatoire car il ne s'agit pas toujours de prix pour le marché intérieur et les cotations, limitées à quelques places, ne constituent pas des prix moyens d'offre nationale pondérés par les volumes des transactions.

Les cotations cérésières disponibles portent en effet sur les prix suivants :

- **les prix « départ »** : prix du négoce en bassin de production. Ils ne comprennent pas le coût de transport de la marchandise. Les prix en culture ou prix payés aux producteurs peuvent se déduire des prix « départ » en ôtant la marge des organismes stockeurs, ainsi que les taxes à la charge du producteur ;
- **les prix « rendu »** : comprennent le transport jusqu'au lieu de destination : port d'exportation (Rouen, par exemple) ou zone de consommation. Le rendu Rouen est fortement « directeur » sur le marché français, en raison de l'importance du débouché « exportation » pour les céréales (50 % des utilisations) et 50 % des exportations portuaires passent par Rouen ;
- **les prix « FOB » (*Free On Board*)** : c'est-à-dire après chargement à bord des marchandises pour l'exportation.

Les marchés à termes constituent une autre source d'information sur les prix de la matière première pour les opérateurs des filières des céréales. Pour le blé tendre, la référence est actuellement le contrat Euronext.

Le circuit représenté commence donc à la sortie des organismes stockeurs et non à la production agricole et le prix du blé intègre ainsi la marge de ces opérateurs, laquelle n'a pas été chiffrée.

L'Insee fournit à l'Observatoire des indices permettant de calculer des **prix moyens mensuels des farines boulangères** par destination : boulangerie artisanale, boulangerie industrielle, ateliers de boulangerie des GMS. De plus longues séries d'indices de prix ont permis de rétroproposer les séries de prix moyens avant juillet 2009.

Au stade du commerce de détail, c'est le **prix moyen mensuel de la baguette courante**, tous circuits de vente confondus (source : Insee) qui a été retenu pour les travaux de l'Observatoire. Il n'existe pas de données de panels sur les prix dans la boulangerie artisanale, et le pain en GMS, suivi par ces panels, ne représente qu'une part minime du marché.

Un **prix moyen mensuel sortie meunerie du « panier » de farines panifiables** est calculé en pondérant les prix des différents types de farines boulangères par le poids des différents circuits dans la panification. Ce prix moyen de farine est ainsi homogène avec la « *baguette courante moyenne tous circuits* » suivie au détail.

Le calcul de la part de la matière première blé dans la baguette s'appuie sur les coefficients techniques moyens qui ont été détaillés dans l'édition 2013² du rapport de l'Observatoire.

² <https://www.franceagrimer.fr/content/download/28098/248739/file/Rapportparlement2013.pdf>

3. DÉCOMPOSITION EN MATIÈRE PREMIÈRE ET MARGES BRUTES DU PRIX DE LA BAGUETTE

Sur l'année 2022, le prix moyen au détail de la baguette courante tous circuits a gagné 0,16 €/kg à 3,74 €/kg contre 3,58 €/kg en 2021. Même s'il s'agit de la plus forte progression interannuelle du prix de la baguette depuis plus de 10 ans, la progression du prix au détail en 2022 (+ 4,4 %) reste tout de même en-deçà de l'inflation alimentaire (+ 7,3 %). L'année 2022 marque une rupture, tant sur l'évolution du prix au détail que sur la répartition des marges (Graphique 137).

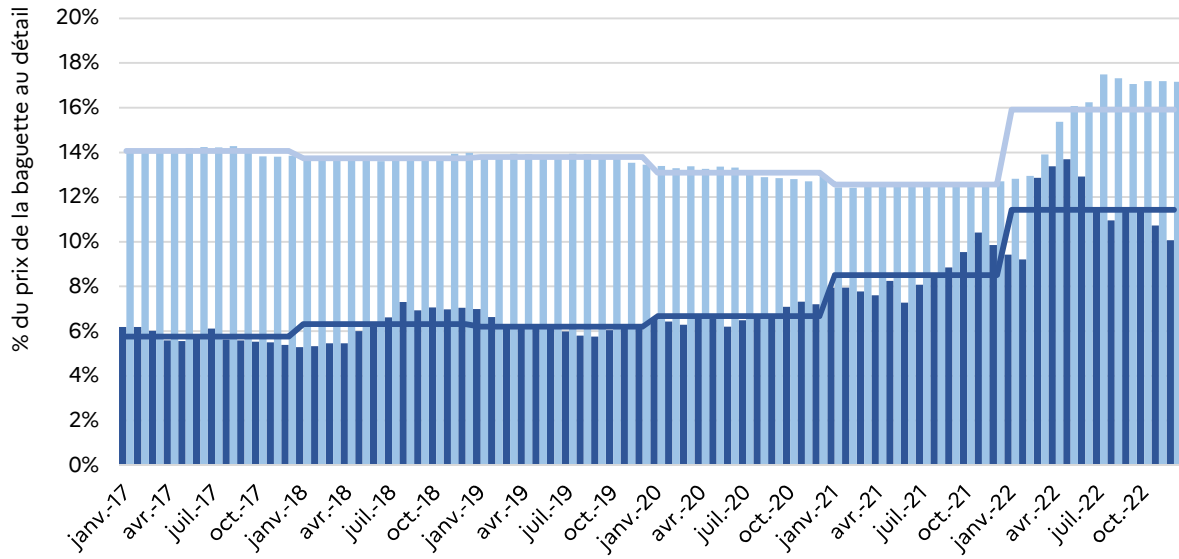
Cette année est d'abord caractérisée par la hausse du prix de matière première, dont la part dans la valeur du produit au détail, passe de 8,5 % en 2021 à 11,4 % en 2022, niveau le plus élevé sur la période 2017-2022 (Graphique 136). En effet, l'année 2022 a été marquée par des prix extrêmement élevés pour le blé tendre partout dans le monde, en forte hausse suite au déclenchement de l'attaque russe en Ukraine le 24 février 2022. Le prix du blé tendre rendu Rouen en base juillet a ainsi gagné 89 €/t dans la semaine de l'invasion. Le prix du blé tendre français a culminé à 420 €/t fin mai 2022, alors que les exportations ukrainiennes par voie maritime étaient à l'arrêt depuis la fin du mois de février et que les sanctions internationales imposées à la Russie freinaient largement les expéditions de blé russe. Les cours mondiaux du blé ont donc été particulièrement élevés, faute de disponibilités, tirant vers le haut les prix domestiques du blé tendre français. À partir du mois de juin, la perspective de la signature des accords autour du corridor céréalier permettant la reprise des exportations fin juillet depuis trois ports ukrainiens ont permis la stabilisation des cours, puis une baisse progressive au second semestre sur la base de la reconduction de l'accord. Les prix français du blé tendre se sont alors stabilisés entre 300 et 350 €/t.

Une autre caractéristique de 2022 est l'accentuation de la répercussion de la hausse du prix de la matière première blé tendre (Graphique 137) sur le prix au détail. Ce phénomène était déjà observable en 2021 mais dans une proportion moindre puisque une grande partie de la hausse avait été supportée par le maillon de la meunerie. En 2021, le prix de la matière première augmentait de 7 centimes/kg, tandis que le prix de la baguette gagnait 5 centimes/kg. La meunerie avait alors fortement comprimé sa marge brute (- 8 centimes/kg) tandis que l'aval avait augmenté la sienne (+ 6 centimes/kg).

En 2022, la hausse conjointe de la matière première blé tendre et des prix de l'énergie liée à la guerre en Ukraine a marqué un changement de paradigme, avec une répercussion plus rapide des hausses de prix, et arrêtant la compression pluriannuelle des marges du secteur meunier depuis 2018. Les indicateurs de marge brute meunerie (0,12 €/kg) et en aval de la meunerie (3,01 €/kg) ont ainsi très légèrement progressé par rapport à 2021. La marge brute de la meunerie ne s'est toutefois pas reconstituée au niveau 2014-2017 pour autant et reste globalement à moitié de ce qu'elle était alors. De plus, pour les meuniers comme pour les boulangers, la marge brute doit aussi servir à financer les augmentations de charges dans un contexte de forte hausse des prix de l'électricité en 2022 pour l'industrie meunière, les terminaux de cuisson des industriels, des ateliers de la grande distribution ou des artisans-boulangers.

Graphique 136

Part de la matière première blé tendre et de la farine dans le prix HT de la baguette au détail

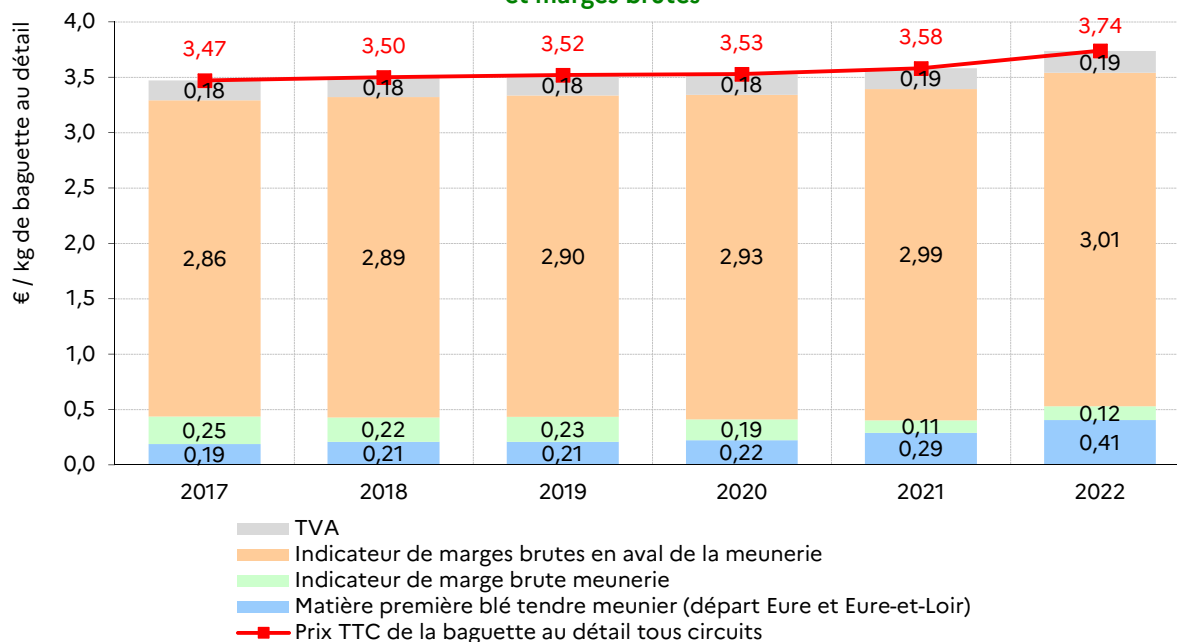


- [Données mensuelles] Part de la matière première blé tendre meunier dans le prix HT de la baguette au détail
- [Données mensuelles] Prix de la farine sortie meunerie rapporté au prix HT de la baguette au détail
- [Données annuelles] Part de la matière première blé tendre meunier dans le prix HT de la baguette au détail
- [Données annuelles] Prix de la farine sortie meunerie rapporté au prix HT de la baguette au détail

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, La Dépêche–Le Petit Meunier, SSP, Insee

Graphique 137

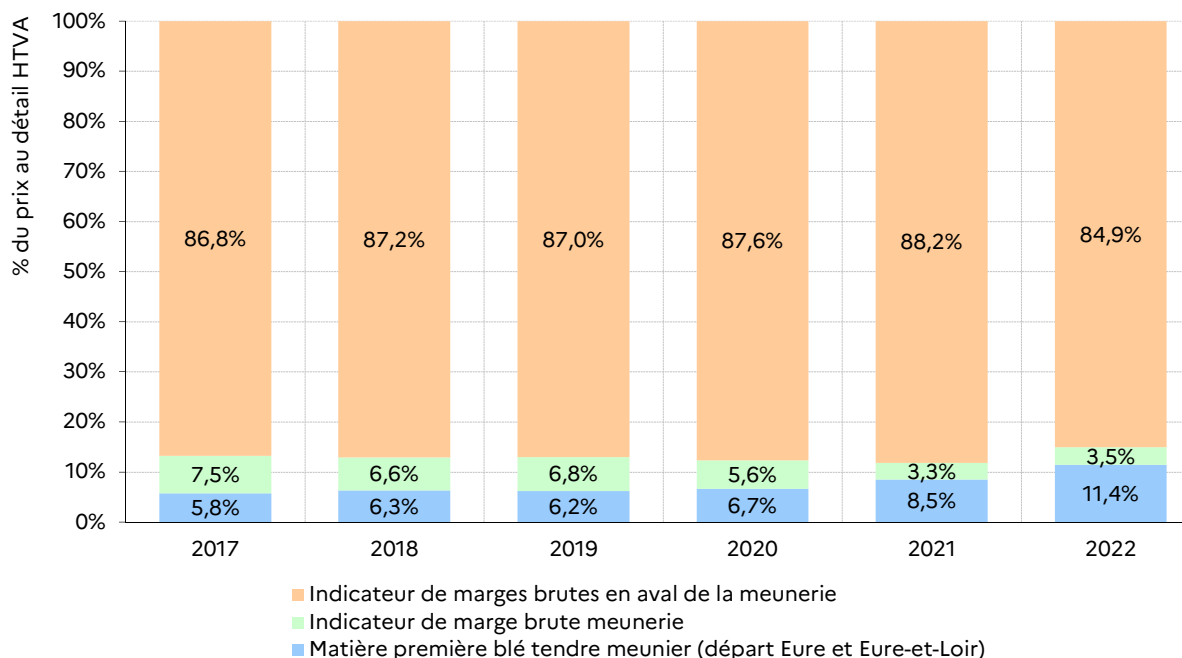
Composition du prix moyen annuel au détail tous circuits de la baguette courante en matière première et marges brutes



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, « La Dépêche – Le Petit Meunier », Insee

Graphique 138

Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail tous circuits de la baguette courante en matière première et marges brutes



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, « La Dépêche - Le Petit Meunier », Insee

4. COMPTE DE RÉSULTAT DES EXPLOITATIONS PRODUCTRICES DE BLÉ TENDRE ET COÛT DE PRODUCTION DU BLÉ TENDRE

4.1. Compte de résultat des exploitations productrices de blé tendre

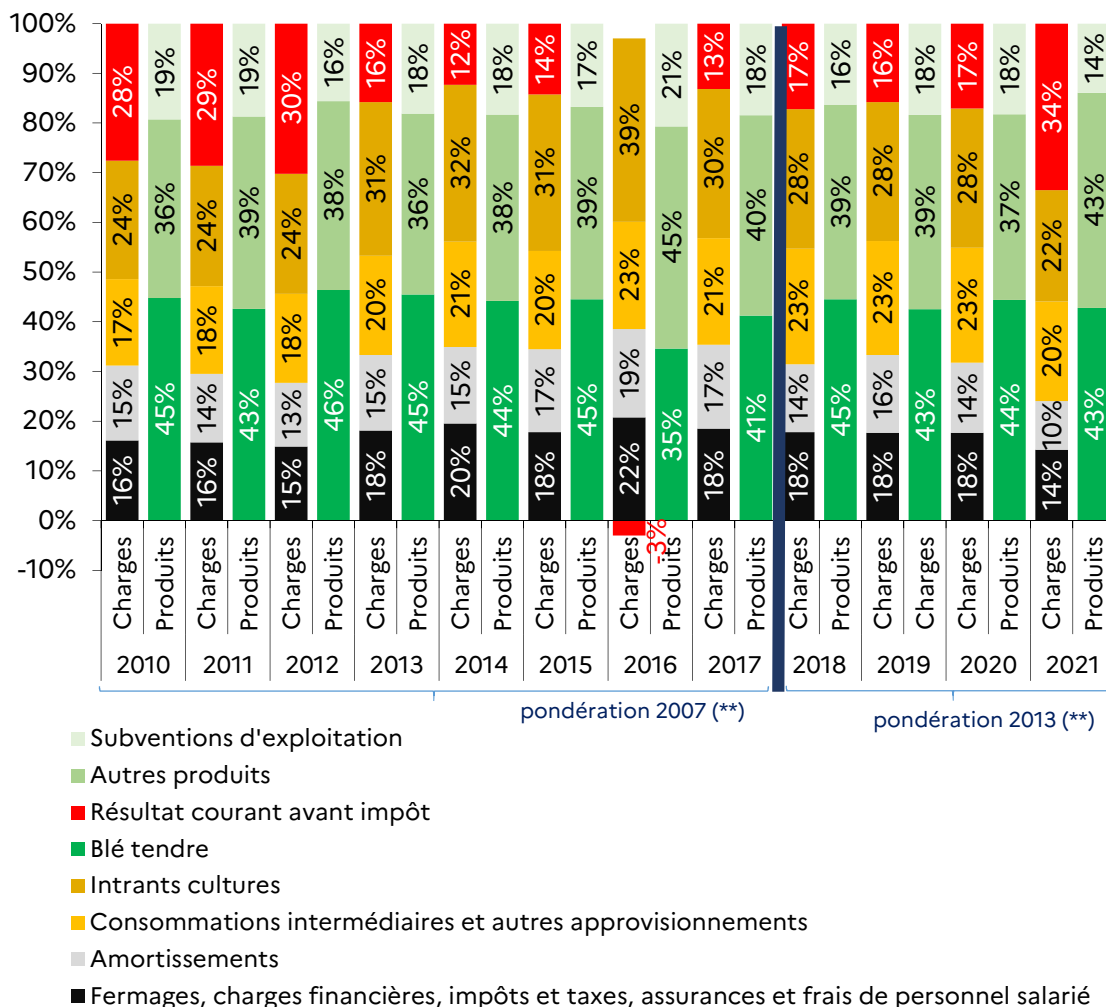
Sur la période 2010-2021, l'échantillon des exploitations productrices de blé tendre issu du Rica est constitué d'un effectif variant de 113 à 226 unités. Cet échantillon, une fois extrapolé, représente selon les années de 6 955 à 12 708 exploitations spécialisées. Pour cet ensemble, la production de blé tendre constitue en moyenne, sur la période considérée, de 47 % à 57 % de la production de l'exercice nette.

En 2021, 12 708 exploitations spécialisées sont représentées ; la production de blé tendre constitue en moyenne 51 % de la production de l'exercice. Ces exploitations réalisent 9,1 % de la production annuelle de blé tendre en 2021 (Statistique Agricole Annuelle, SSP).

En 2021, les exploitations de l'échantillon ont connu une légère amélioration du rendement (+ 3 %) et une forte hausse des prix (+ 25 %). L'ensemble des produits courants augmente (+ 35 %), porté par les hausses du produit brut de blé tendre (+ 30 %), des autres produits (+ 56 %) et des subventions d'exploitations (+ 3 %). En parallèle, les charges courantes augmentent de 8 %. Au final, on constate une envolée du résultat courant avant impôt (+ 165 %). En 2021, il s'établit à 34 % du total des produits. Ce résultat courant dépasse les niveaux précédemment atteints, de 28 % à 30 %, lors de la période de 2010 à 2012. En valeur, le résultat courant avant impôt était de 72 645 € pour 216 830 € de produits et atteignait 63 832 € par unité de travail annuel non salarié (Graphique 141).

Graphique 139

Structure du compte de résultat moyen des exploitations productrices de blé tendre

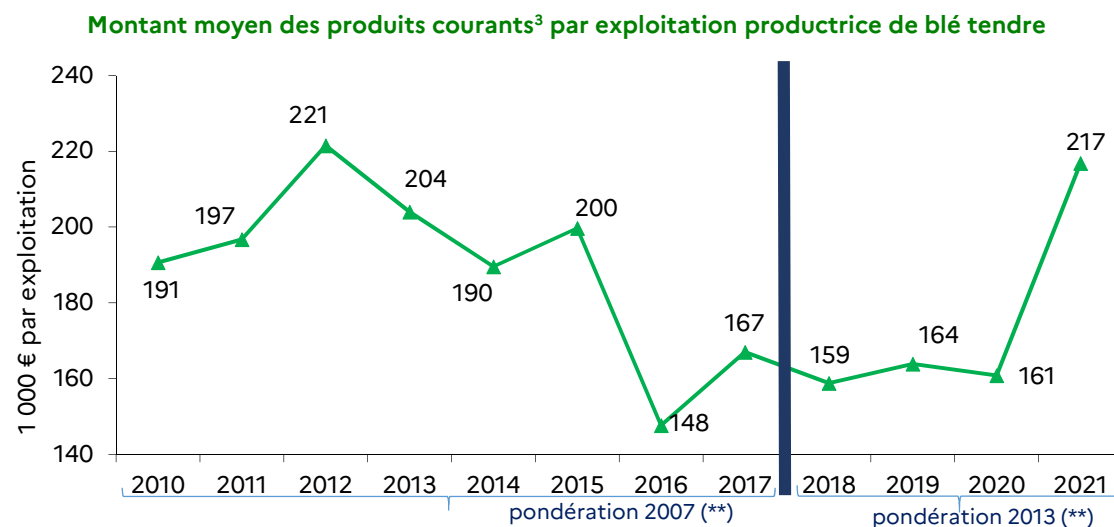


Source : Rica (SSP)

(**) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération : les données à partir de 2018 sont en pondération 2013 ; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons.

Le résultat courant avant impôt sert notamment à la rémunération du chef d'exploitation et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales. Ces éléments ne sont pas inclus dans les frais de personnel salarié présentés sur le Graphique 139 (cf. point 2.3. Chapitre 1. Méthode générale).

Graphique 140

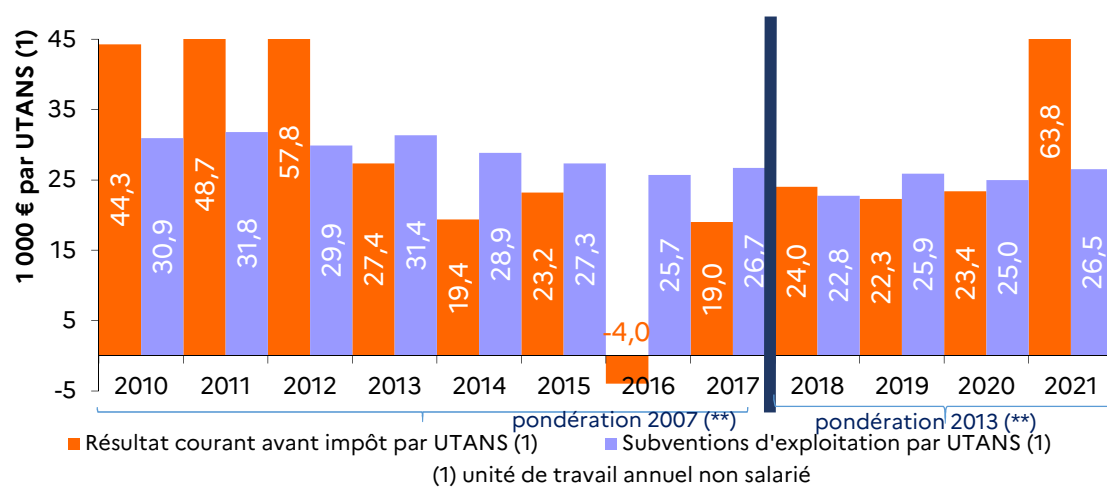


Source : Rica (SSP)

(**) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération : les données à partir de 2018 sont en pondération 2013 ; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons.

Graphique 141

Résultat courant avant impôt et subventions d'exploitation par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations productrices de blé tendre



Source : Rica (SSP)

(**) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération : les données à partir de 2018 sont en pondération 2013 ; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons.

³ L'ensemble des produits courants comprend les produits d'exploitation (y compris les subventions d'exploitation) et les produits financiers courants mais ne comprennent pas les produits exceptionnels.

4.2. Coût de production du blé tendre

Les données présentées sont issues de l'observatoire Arvalis-Unigrains d'après des données CerFrance. L'échantillon comprend un peu plus de 4 000 exploitations (orientations technico-économiques 15, 16, 61 et 83) réparties sur 17 départements français, représentant eux-mêmes près de 40 % de la production française de blé tendre. Ces départements sont majoritairement situés au nord de la Loire et le rendement moyen de l'échantillon présenté est généralement supérieur de 10 % au rendement moyen national blé tendre, observé par le SSP.

Le coût de production présenté ici intègre :

- **une rémunération standard pour le travail des exploitants à hauteur de la rémunération nette d'un chauffeur de tracteur qualifié niveau III, échelon 1 soit environ 1,2 SMIC net,**
- les cotisations sociales de l'exploitant (pour information, ces cotisations ne sont pas retenues comme une charge d'entreprise dans le Rica),
- une rémunération pour les capitaux propres (taux des OAT à 10 ans) et pour les terres en propriété (à la valeur des fermages moyens régionaux).

Les deux premiers postes sont réunis sous l'intitulé « Charges supplétives : rémunération du travail » sur le Graphique 142, le troisième poste figure sous l'intitulé « Charges supplétives : rémunération du capital » sur ce même graphique.

Les données 2021 sont provisoires car calculées à partir d'un nombre d'observations réduit de l'échantillon de base (environ la moitié). Les données 2022 sont prévisionnelles car issues d'extrapolations des données des années précédentes et d'observations sur le terrain. Le prix du blé figurant sur le Graphique 142 est calculé à partir des comptes des exploitants. Il dépend des dates de clôture des comptes et du type de commercialisation pratiqué par les agriculteurs et n'inclut pas les plus ou moins-values réalisées sur les marchés à terme pour les agriculteurs qui passent en direct des ordres de vente.

En 2021, le coût de production est de 203 € par tonne, en hausse de 1 € par tonne par rapport à 2020, année au cours de laquelle il s'établissait à 202 € par tonne. Cette augmentation s'explique par une diminution du rendement de l'ordre de 0,4 tonne par hectare entre les deux récoltes. Le produit blé augmente de 57 € par tonne, passant de 175 € à 232 € par tonne, profitant d'une baisse des récoltes disponibles, liée à de mauvaises conditions météorologiques dans les principaux pays exportateurs (États-Unis et Russie) et des premiers effets de la guerre en Ukraine en fin de campagne de commercialisation (février – mars). Ainsi, le produit total (blé et autres produits de l'exploitation dont subventions) est en hausse de 58 € par tonne par rapport à 2020 ; il passe de 204 € à 262 € par tonne de blé produite. Il en résulte une marge nette positive pour les exploitations productrices de blé tendre de l'échantillon de près de 59 € par tonne de blé produite, en hausse de 57 €/t par rapport à 2020. Pour la quatrième année consécutive, un solde positif est observé, ce qui n'était pas arrivé depuis 2012. Il est à noter que la récolte 2021 a augmenté sous l'effet d'une augmentation nationale des surfaces.

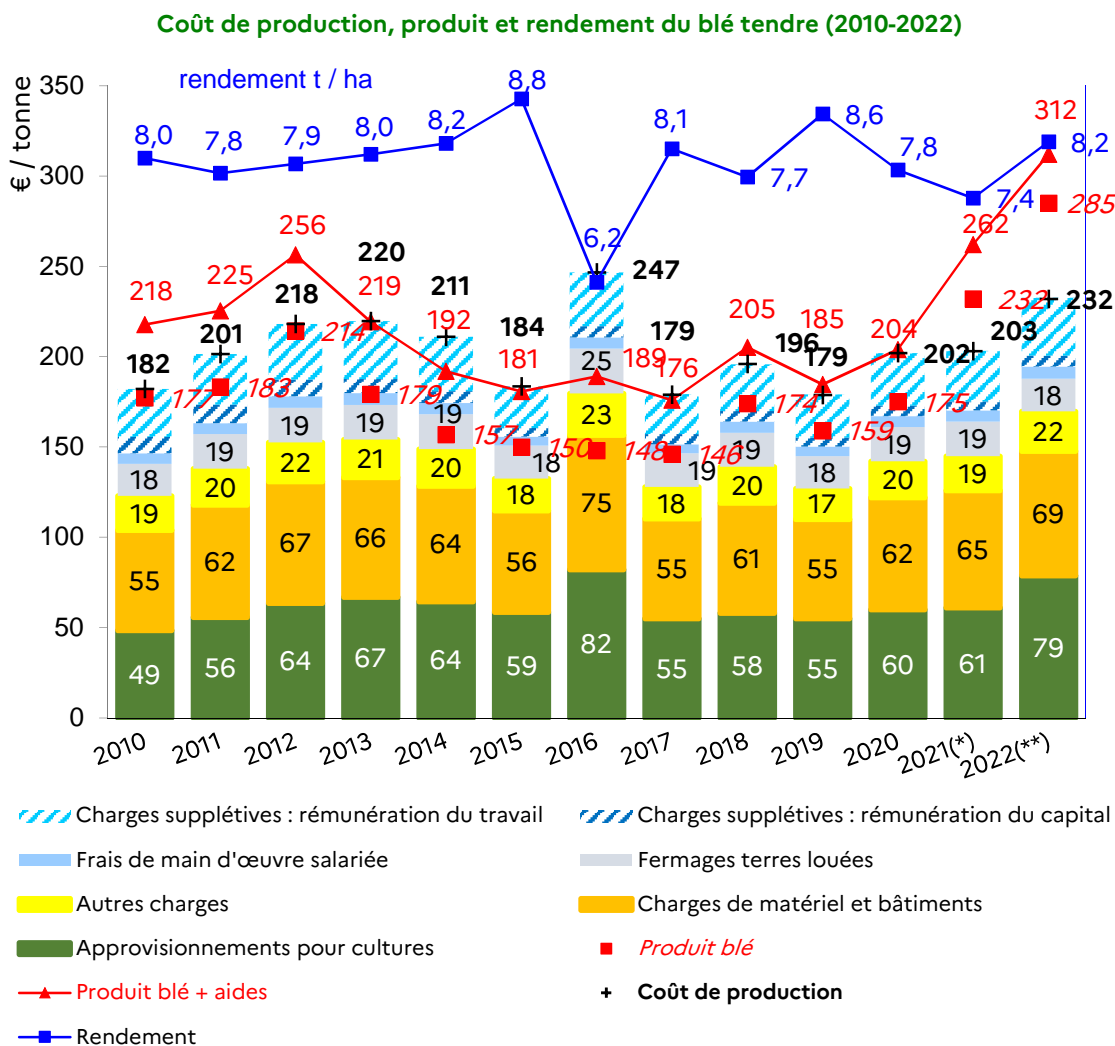
En 2022, le coût de production serait de 232 € par tonne, en hausse de 29 € par tonne par rapport à 2021, malgré un rendement en hausse de 0,8 t/ha. Cette augmentation du coût de production par tonne s'expliquerait par une hausse des charges par hectare conduite par l'augmentation des postes de mécanisation (+ 90 €/ha par rapport à la moyenne 5 ans) et de rémunération du travail (+ 70 €/ha), mais surtout par la hausse du prix des engrais (de + 100 €/ha selon l'IPAMPA à + 190 €/ha selon Terre Net par rapport à la moyenne quinquennale). La qualité de la récolte 2022 s'est maintenue. Cependant, le volume de production nationale est en baisse (35,5 Mt contre 29,2 Mt en 2020 et 33,5 Mt en moyenne sur les 5 années précédentes). Cette baisse de production s'expliquerait par la diminution des surfaces de production en blé tendre, alors que le rendement estimé serait supérieur à celui de 2021.

Ainsi, le produit blé augmenterait de 53 € par tonne, passant de 232 € à 285 € par tonne, malgré les bonnes récoltes dans l'hémisphère nord. Après de mauvaises récoltes de 2021 au Canada, puis celles de 2022 dans plusieurs pays d'Europe et d'Asie, les marchés sont déstabilisés par les

effets du conflit en Ukraine et les restrictions d'exportation adoptées en Inde. Le produit total (blé et autres produits de l'exploitation dont subventions) serait en augmentation de 50 € par tonne par rapport à 2021; il passerait de 262 € à 312 € par tonne de blé produite. Il en résulterait, en moyenne, une marge nette positive pour les exploitations productrices de blé tendre de l'échantillon d'environ 80 € par tonne de blé produite.

Ces résultats ne rendent pas compte des disparités entre exploitations liées aux rendements, aux dates d'achat des intrants et de vente du blé, effets particulièrement sensibles en 2022.

Graphique 142



* : provisoire ** : prévisions (d'après les données des prix des engrais de Terre net)

Source : Observatoire Arvalis-Unigrains d'après CerFrance

5. COMPTE DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE ARTISANAL DE LA FILIÈRE FARINE-PAIN

5.1. Structure des charges des entreprises du secteur de la meunerie

Remarque importante :

Des modifications substantielles dans l'enquête Esane (Insee) et un nombre limité de données disponibles à un niveau fin de nomenclature ne permettent plus d'utiliser cette source.

En concertation avec les membres du groupe de travail « Blé tendre – pain », il a été décidé depuis l'édition 2018 du rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges d'utiliser les comptes des entreprises de meunerie (code NAF 10.61 A) déposés aux greffes des tribunaux de commerce et publiés sur la base Diane (Bureau Van Dijk). Les résultats sont présentés ci-dessous.

Selon les années, l'échantillon présenté est composé de 71 entreprises (2021) à 122 entreprises (2016). Le chiffre d'affaires des entreprises de l'échantillon représente, en 2020, 22 % du chiffre d'affaires du secteur (Ésane, 2020). La production vendue de biens de ces entreprises représente, en 2020, 80 % de la production commercialisée des entreprises du secteur (ProdCom, 2020).

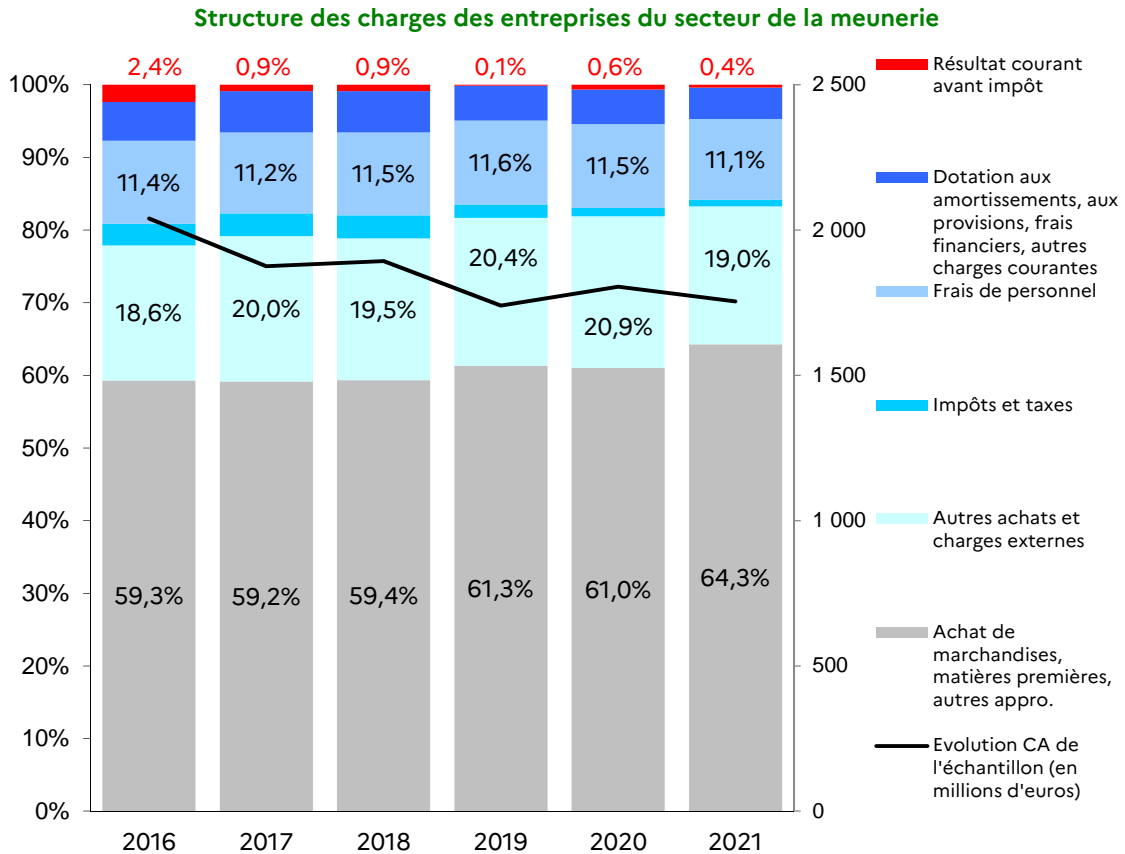
Sur la période étudiée (Graphique 143), le chiffre d'affaires des entreprises de l'échantillon suit une tendance à la baisse. Ce dernier est en recul de 3 % par rapport à 2020

Le poste « *marchandises, matières premières et approvisionnements* », qui comprend principalement les achats de blé tendre destinés à être transformés, représente de 59,2 % des produits totaux en 2017 à 64,3 % en 2021. En 2021, les cours élevés semblent avoir un impact sur ce poste qui s'établit à 64,3 % du total des produits. La marge brute du secteur, correspondant aux postes représentés en couleur (autre que grisée) sur le Graphique 143, varie de 35,7 % en 2021 à 40,8 % en 2017. On observe le niveau de marge brute le plus bas en 2021 sur la période étudiée.

Les « autres achats et charges externes » comprennent des charges de sous-traitance, une partie du travail étant assurée par des intervenants extérieurs à l'entreprise, des consommations intermédiaires et des services divers : énergie, eau, dépenses de publicité, publications et relations publiques, achats de logiciels... Ce poste varie de 18,6 % en 2016 à 20,9 % en 2020. Il est de 19,0 % en 2021. Le taux de valeur ajoutée varie de 16,7 % en 2021 à 22,1 % en 2016. Les frais de personnel varient quant à eux de 11,1 % en 2021 à 11,6 % en 2019.

Enfin, le taux de marge nette (RCAI) de l'échantillon varie de 0,1 % du total des produits en 2019 à 2,4 % en 2016. En 2021, il est de 0,4 %, en baisse de 0,2 point par rapport à 2020.

Graphique 143



Des modifications substantielles dans l'enquête É sane (Insee) et un nombre limité de données disponibles à un niveau fin de nomenclature ne permettent plus d'utiliser cette source pour l'étude de séries longues. Ainsi, la structure des charges et le résultat courant avant impôt n'étaient plus présentés dans le rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges pour les secteurs de :

- *la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche (code NAF 1071A),*
- *la cuisson de produits de boulangerie (code NAF 1071B).*

À la demande du groupe de travail « Blé tendre–pain, blé dur–pâtes alimentaires », une analyse a été conduite sur les comptes des entreprises de ces secteurs déposés aux greffes des tribunaux de commerce. Les résultats sont présentés dans les parties ci-dessous.

5.2. Structure des charges des entreprises du secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche

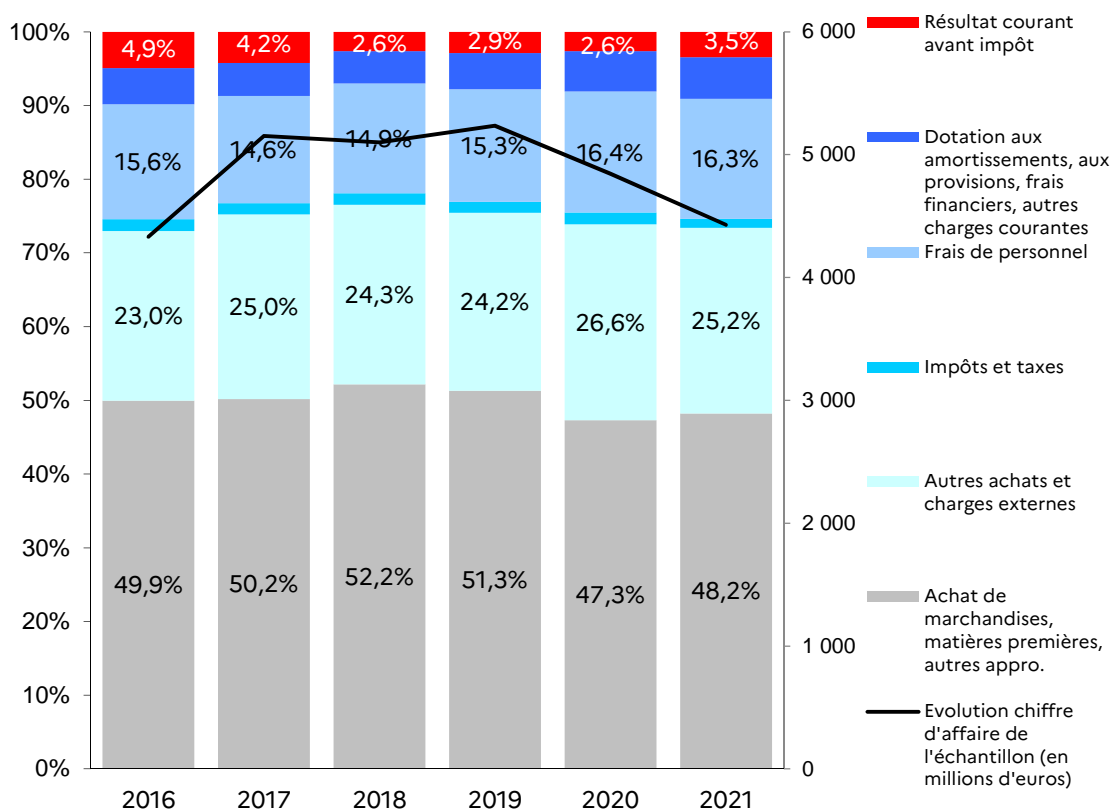
Le secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche regroupe les entreprises dont l'activité principale est « la fabrication à caractère industriel de pains, de viennoiseries (croissants par exemple), de pâtisseries fraîches et de gaufres et crêpes fraîches (y compris surgelées) et/ou la fabrication de pâtes et pâtons surgelés destinés à la cuisson et/ou la fabrication à caractère industriel de quiches, tartes salées, tourtes fraîches et de croque-monsieur crus, Insee ».

Selon les années, l'échantillon présenté est composé de 128 entreprises (2021) à 179 entreprises (2016). Le chiffre d'affaires des entreprises de l'échantillon représente, en 2020, 55 % du chiffre d'affaires du secteur (Ésane, 2020). La production vendue de biens de ces entreprises représente 65 % de la production commercialisée des entreprises du secteur en 2020 (ProdCom, 2020).

Sur la période étudiée (Graphique 144), le poste « marchandises, matières premières et approvisionnements » représente de 47,3 % des charges totales en 2020 à 52,2 % en 2018. En 2021, il en représente 48,2 %. La marge brute du secteur, correspondant aux postes représentés en couleur (autre que grisée) sur le Graphique 144, varie de 47,8 % en 2018 à 52,7 % en 2020. Elle est de 51,8 % en 2021. Les « autres achats et charges externes » varient de 23,0 % en 2016 à 26,6 % en 2020. Le taux de valeur ajoutée varie de 23,5 % (2018) à 27,0 % (2016). Elle s'établit à 26,6 % en 2021. Les frais de personnel varient de 14,6 % (2017) à 16,4 % (2020). Le taux de marge nette (RCAI) de l'échantillon varie de 2,6 % du total des produits en 2018 et en 2020 à 4,9 % en 2016. Ce taux est de 3,5 % en 2021, en hausse de 0,9 point de pourcentage.

Graphique 144

Structure des charges des entreprises du secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche



Source : comptes des entreprises du code du secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche (NAF 10.71 A) publiés sur la base Diane

5.3. Structure des charges des entreprises du secteur de la cuisson de boulangerie

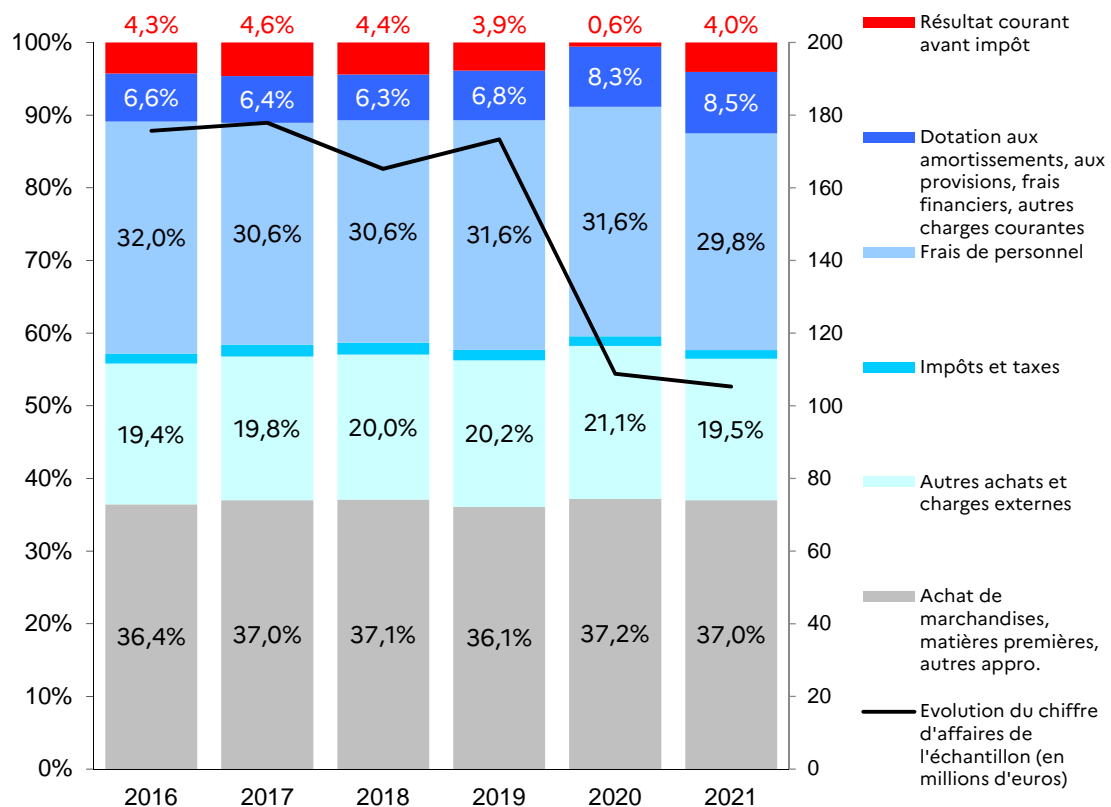
Le secteur de la cuisson de boulangerie regroupe les entreprises dont l'activité principale est « la cuisson associée à la vente au détail de pains et de viennoiseries, à partir de pâtes et pâtons surgelés, sans possibilité de consommer sur place, Insee ».

Selon les années, l'échantillon présenté est composé de 170 entreprises (2021) à 303 entreprises (2016). Le chiffre d'affaires des entreprises de l'échantillon représente, en 2020, 22 % du chiffre d'affaires du secteur (Ésane, 2020).

Sur la période étudiée (Graphique 145), le poste « marchandises, matières premières et approvisionnements » représente de 36,4 % des charges totales en 2016 à 37,2 % en 2020. Il s'établit à 37,0 % en 2021. La marge brute du secteur, correspondant aux postes représentés en couleur (autre que grisée) sur le Graphique 145, varie de 62,8 % (2020) à 63,6 % (2016). Elle est de 63,0 % en 2021. Les « autres achats et charges externes » passent de 19,4 % en 2016 à 21,1 % en 2020. Ils sont de 19,5 % en 2021. Le taux de valeur ajoutée varie de 41,8 % (2020) à 44,2 % (2016). Ce taux est de 43,5 % en 2021. Les frais de personnel vont de 29,8 % en 2021 à 32,0 % en 2016. Le taux de marge nette (RCAI) de l'échantillon varie de 0,6 % du total des produits en 2020 à 4,6 % en 2016. Ce taux est de 4,0 % en 2021.

Graphique 145

Structure des charges des entreprises du secteur de la cuisson de boulangerie



Source : comptes des entreprises du code du secteur de la cuisson de boulangerie (NAF 10.71 B) publiés sur la base Diane

Du fait de l'indisponibilité de données pour l'année 2020 sur les entreprises artisanales individuelles⁴ de boulangerie-pâtisserie (source : Centre national de gestion agréé interprofessionnel de France), la structure des comptes des entreprises artisanales individuelles du secteur de la boulangerie-pâtisserie ne peut être présentée dans le rapport de l'Observatoire. Les comptes de ces entreprises sont tout de même présentés, pour rappel dans la partie 5.5., sur la période 2016-2019.

À la demande du groupe de travail « Blé tendre-pain, blé dur-pâtes alimentaires », une analyse complémentaire a été conduite sur les comptes des entreprises de « boulangerie et boulangerie-pâtisserie » (code NAF 1071 C) déposés aux greffes des tribunaux de commerce. Les résultats sont présentés dans la partie ci-dessous.

Toutefois, le périmètre de ces deux échantillons étant différents, ils ne peuvent être directement comparés.

5.4. Structure des charges des entreprises du secteur de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie

Le secteur de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie regroupe les entreprises dont l'activité principale est « la fabrication à caractère artisanal associé à la vente au détail de pains, de viennoiseries (croissants par exemple), de pâtisseries fraîches et de gaufres et crêpes. Elle comprend également la fabrication à caractère artisanale de quiches, tartes salées, tourtes fraîches et de croque-monsieur crus, associée à la vente au détail de produits de boulangerie. En est exclue la fabrication de quiches, tartes salées, tourtes et pizzas surgelées (cf. 10.85 Z), de pizzas fraîche (cf. 10.89 Z), Insee ».

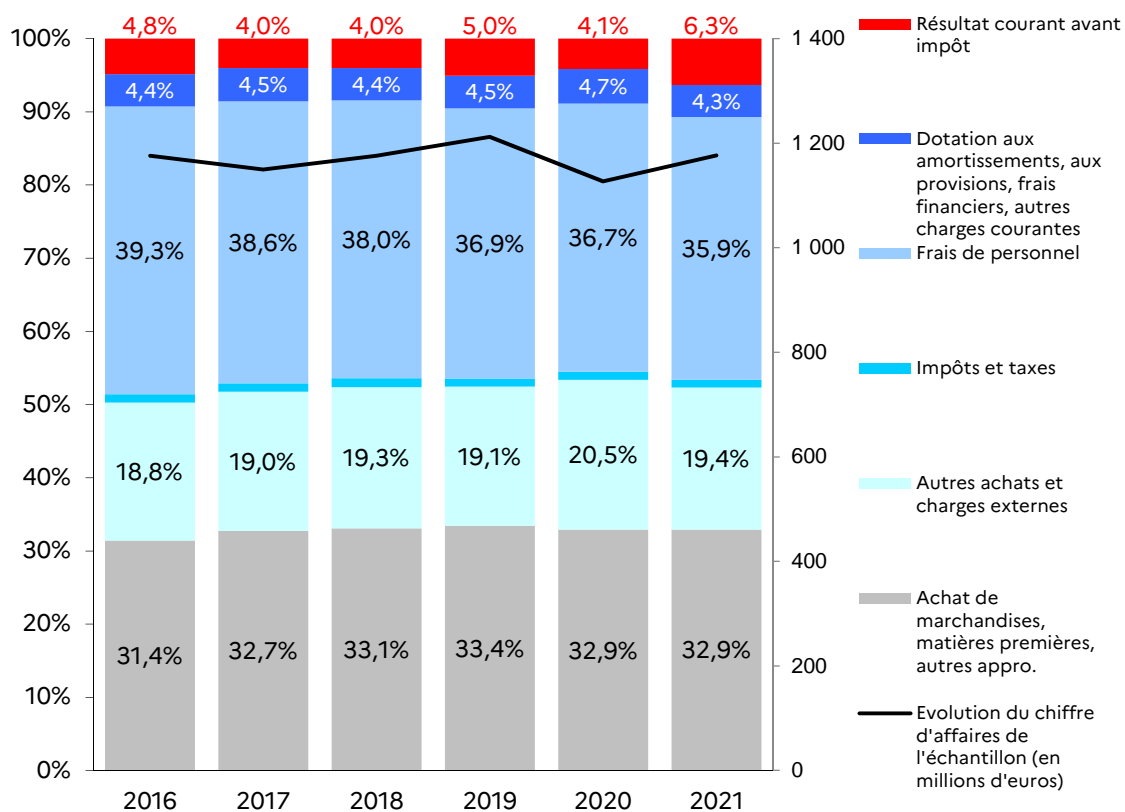
Pour 2016 à 2021, l'échantillon présenté est composé de 1 000 entreprises. Le chiffre d'affaires des entreprises de l'échantillon représente, en 2020, 11 % du chiffre d'affaires du secteur (Ésane, 2020).

Sur la période étudiée (Graphique 146), le poste « marchandises, matières premières et approvisionnements » représente de 31,4 % des charges totales en 2016 à 33,4 % en 2019. En 2021, il en représente 32,9 %. La marge brute du secteur, correspondant aux postes représentés en couleur (autre que grisée) sur le Graphique 146, varie de 67,1 % en 2020 et en 2021 à 68,6 % en 2016. Les « autres achats et charges externes » varient de 18,8 % en 2016 à 20,5 % en 2020. Ils sont de 19,4 % en 2021. Le taux de valeur ajoutée varie de 46,6 % en 2020 à 49,7 % en 2016. Ce taux est de 47,7 % en 2021. Les frais de personnel varient de 35,9 % en 2021 à 39,3 % en 2016. Le taux de marge nette (RCAI) de l'échantillon varie de 4,0 % du total des produits en 2017 et 2018 à 6,3 % en 2021.

⁴ et des SARL de famille ayant opté pour l'impôt sur le revenu.

Graphique 146

Structure des charges des entreprises du secteur de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie



Source : comptes des entreprises du code du secteur de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie (NAF 10.71 C) publiés sur la base Diane

5.5. Compte des entreprises artisanales individuelles du secteur de la boulangerie-pâtisserie

Les données pour 2021 n'ont pu être mises à jour pour l'édition 2023 du rapport de l'Observatoire.

